



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 02 MAI 2024**

L'An deux mille vingt-quatre, le deux du mois de mai à dix-huit heures, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Campagne de Caux convoqués, se sont réunis au sein de la salle de réunions de la Communauté de Communes Campagne de Caux sous la présidence de Serge GIRARD. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux membres du Bureau le mardi 23 avril 2024.

Etaient présents : GIRARD Serge, Président, CARLIERE Frédéric, 1er Vice-Président, DUBOCAGE Kévin, 2^{ème} Vice-Président, GEULIN Isabelle, 4^{ème} Vice-Présidente, NIEPCERON Hervé, 5^{ème} Vice-Président, FLEURY David, 6^{ème} Vice-Président, BRULIN Corinne, 7^{ème} Vice-Présidente, JEZEQUEL David, 9^{ème} Vice-Président, ROSE Marc, 1^{er} membre du bureau, SOLINAS Christian, 2^{ème} membre du bureau, PAUMELLE René, 3^{ème} membre du bureau, VANIER Pascaline, 4^{ème} membre du bureau

Excusés :

- M. MOIZAN Gérard, 3^{ème} Vice-Président

Pouvoir de :

Assistaient également à la réunion : Mme MIUS Sandrine, Directrice Générale des Services, Mme ESTIVAL Audrey, Directrice Générale Adjointe Pôle Cadre de Vie

Nombre de Membres en exercice	13
Nombre de présents	12
Quorum	8
Nombre de votants	11

Délibération n° B013/2024

OBJET : AVIS SUR LA DEMANDE DE VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS FORMULEE PAR LA COMMUNE DE BENARVILLE POUR LE REMPLACEMENT DE LA CROIX, DU COQ ET DU PARATONNERRE

**Délibération n° B013/2024**

OBJET : AVIS SUR LA DEMANDE DE VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS FORMULEE PAR LA COMMUNE DE BENARVILLE POUR LE REMPLACEMENT DE LA CROIX, DU COQ ET DU PARATONNERRE

Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les Statuts de la Communauté de Communes Campagne de Caux ;

Vu la délibération n°048/2023 du 27/04/2023 portant sur la mise en place d'un fonds de concours ;

Considérant la demande de la commune de Bénarville adressée par courrier en date du 18/03/2024 ;

La commune de Bénarville souhaite remplacer la croix, le coq et le paratonnerre de l'église qui ont subi des dégâts suite à la tempête de novembre 2023. Le coût prévisionnel de ces travaux s'élève à 11 250 € HT.

La commune n'a pas sollicité d'aides financières auprès d'autres co-financeurs.

La commune sollicite la communauté de communes pour le versement d'un fonds de concours, pour un montant de 5625 €. Le montant de l'autofinancement pour la commune serait de 5625 HT.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

A l'unanimité

- **DE DONNER** un avis favorable à la demande de versement d'un fonds de concours à la Commune de Bénarville, au titre du fonds de concours intercommunal, à hauteur du montant provisionné de 5625 €;
- **D'AUTORISER** le Président à présenter ce dossier lors du prochain conseil communautaire afin de faire valider l'octroi de ce fonds de concours.

Serge GIRARD,
Président de la Communauté de
Communes Campagne de Caux

Communauté de Communes
Campagne de Caux
52 Impasse du Lin
76110 GODERVILLE